

RÈGLEMENTS DU CONCOURS : **« L'ÉVASION BELL DES CANADIENS – SAMEDIS »**

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE CES RÈGLEMENTS (LES « **RÈGLEMENTS** ») AVANT DE PARTICIPER AU CONCOURS « L'ÉVASION BELL DES CANADIENS - SAMEDIS » (LE « **CONCOURS** ») PRÉSENTÉ PAR CLUB DE HOCKEY CANADIEN, INC. (L'« **ORGANISATEUR** »). EN S'INSCRIVANT AU PRÉSENT CONCOURS, LES PARTICIPANTS CONFIRMENT QU'ILS SATISFONT À TOUTES LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTS RÈGLEMENTS ET QU'ILS ACCEPTENT DE RESPECTER SANS RESTRICTION LES PRÉSENTS RÈGLEMENTS ET DE SE SOUMETTRE À TOUTES LES DÉCISIONS DE L'ORGANISATEUR QUI SONT FINALES ET SANS APPEL À TOUS ÉGARDS EN CE QUI A TRAIT AU CONCOURS.

1. PÉRIODE DU CONCOURS

Le Concours débute le 18 septembre 2023 à 9h00 (heure normale de l'est (HNE)) et se termine le 1^{er} avril 2024 à 9h00 (heure normale de l'est (HNE)) (la « **Durée du Concours** »). La date et l'heure de réception des Formulaires de participation (tel que ce terme est défini ci-dessous) détermineront leur admissibilité pour chacun des tirages prévus dans le cadre du Concours. Il s'agit d'un Concours dont l'attribution des Prix (tel que ce terme est défini ci-dessous) se fait au moyen de différents tirages à des dates prédéterminées prévues aux présents Règlements.

2. ADMISSIBILITÉ

Le Concours est ouvert à toute personne physique âgée de dix-huit (18) ans ou plus au moment de sa participation. Nonobstant ce qui précède, les employés, représentants et mandataires de l'Organisateur, de ses sociétés affiliées, de ses agences de publicité et de promotion, de ses partenaires promotionnels et des fournisseurs de produits ou services liés au Concours, de même que, les personnes domiciliées avec les susmentionnés (parents ou non) et les membres de leur famille immédiate (conjoint(e) par les liens du mariage ou de fait, père, mère, frère(s), sœur(s) et enfant(s)) ne sont pas admissibles au Concours.

3. COMMENT PARTICIPER

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU POUR GAGNER.

Pour s'inscrire au Concours, les participants doivent, au cours de la Durée du Concours, dûment remplir le formulaire de participation (le « **Formulaire de participation** ») se trouvant sur la page du Concours à l'adresse suivante : <https://www.nhl.com/fr/canadiens/fans/contests/evasion-bell-canadiens>

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable pour tout Formulaire de participation reçu ou transmis en retard, perdu, mal acheminé ou incomplet.

4. PRIX

Il y a un total de douze (12) prix à gagner (collectivement les « **Prix** ») et individuellement un « **Prix** ». Les Prix sont les suivants :

Numérotation associée au Prix	Description	Valeur au détail approximative
1	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) participation pour quatre (4) personnes à L'évasion Bell des Canadiens, le 21 octobre 2023, au Centre Bell; • Quatre (4) billets d'entrée pour le match des Canadiens de Montréal, le 21 octobre 2023, au Centre Bell; et • Quatre (4) coupons échangeables dans les concessions du Centre Bell. 	425\$
2	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) participation pour quatre (4) personnes à L'évasion Bell des Canadiens, le 28 octobre 2023, au Centre Bell; • Quatre (4) billets d'entrée pour le match des Canadiens de Montréal, le 28 octobre 2023, au Centre Bell; et • Quatre (4) coupons échangeables dans les concessions du Centre Bell. 	425\$
3	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) participation pour quatre (4) personnes à L'évasion Bell des Canadiens, le 11 novembre 2023, au Centre Bell; • Quatre (4) billets d'entrée pour le match des Canadiens de Montréal, le 11 novembre 2023, au Centre Bell; et • Quatre (4) coupons échangeables dans les concessions du Centre Bell. 	425\$
4	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) participation pour quatre (4) personnes à L'évasion Bell des Canadiens, le 2 décembre 2023, au Centre Bell; • Quatre (4) billets d'entrée pour le match des Canadiens de Montréal, le 2 décembre 2023, au Centre Bell; et • Quatre (4) coupons échangeables dans les concessions du Centre Bell. 	425\$
5	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) participation pour quatre (4) personnes à L'évasion Bell des Canadiens, le 16 décembre 2023, au Centre Bell; • Quatre (4) billets d'entrée pour le match des Canadiens de Montréal, le 16 décembre 2023, au Centre Bell; et • Quatre (4) coupons échangeables dans les concessions du Centre Bell. 	425\$
6	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) participation pour quatre (4) personnes à L'évasion Bell des Canadiens, le 6 janvier 2024, au Centre Bell; • Quatre (4) billets d'entrée pour le match des Canadiens de Montréal, le 6 janvier 2024, au Centre Bell; et • Quatre (4) coupons échangeables dans les concessions du Centre Bell. 	425\$
7	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) participation pour quatre (4) personnes à L'évasion Bell des Canadiens, le 13 janvier 2024, au Centre Bell; 	425\$

	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) billets d'entrée pour le match des Canadiens de Montréal, le 13 janvier 2024, au Centre Bell; et • Quatre (4) coupons échangeables dans les concessions du Centre Bell. 	
8	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) participation pour quatre (4) personnes à L'évasion Bell des Canadiens, le 10 février 2024, au Centre Bell; • Quatre (4) billets d'entrée pour le match des Canadiens de Montréal, le 10 février 2024, au Centre Bell; et • Quatre (4) coupons échangeables dans les concessions du Centre Bell. 	425\$
9	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) participation pour quatre (4) personnes à L'évasion Bell des Canadiens, le 17 février 2024, au Centre Bell; • Quatre (4) billets d'entrée pour le match des Canadiens de Montréal, le 17 février 2024, au Centre Bell; et • Quatre (4) coupons échangeables dans les concessions du Centre Bell. 	425\$
10	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) participation pour quatre (4) personnes à L'évasion Bell des Canadiens, le 9 mars 2024, au Centre Bell; • Quatre (4) billets d'entrée pour le match des Canadiens de Montréal, le 9 mars 2024, au Centre Bell; et • Quatre (4) coupons échangeables dans les concessions du Centre Bell. 	425\$
11	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) participation pour quatre (4) personnes à L'évasion Bell des Canadiens, le 30 mars 2024, au Centre Bell; • Quatre (4) billets d'entrée pour le match des Canadiens de Montréal, le 30 mars 2024, au Centre Bell; et • Quatre (4) coupons échangeables dans les concessions du Centre Bell. 	425\$
12	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) participation pour quatre (4) personnes à L'évasion Bell des Canadiens, le 6 avril 2024, au Centre Bell; • Quatre (4) billets d'entrée pour le match des Canadiens de Montréal, le 6 avril 2024, au Centre Bell; et • Quatre (4) coupons échangeables dans les concessions du Centre Bell. 	425\$

* Tous les gagnants et leur(s) invité(s), le cas échéant, doivent consentir à ce que leur image soit utilisée et diffusée sur le tableau central du Centre Bell et à travers les plateformes de médias sociaux des Canadiens de Montréal et de Bell. Les gagnants et leur(s) invité(s), le cas échéant, comprennent également que la fin du jeu, L'évasion Bell des Canadiens, aura lieu entre la moitié et la fin de la 1ère période de jeu du match de hockey des Canadiens faisant partie du Prix, et par conséquent, ils reconnaissent et acceptent qu'ils ne pourront assister au début du match en raison de leur participation à cette expérience immersive.

La valeur au détail approximative de l'ensemble des Prix offerts dans le cadre du Concours est de **5100 \$**.

Chaque gagnant et ses invités, le cas échéant, sont responsables pour tous les frais et toutes les dépenses qui ne sont pas inclus dans la description des Prix figurant ci-dessus, incluant, sans limitation, le transport aller-retour entre leur lieu de résidence et le Centre Bell, les repas, les frais d'hébergement et les dépenses de nature personnelle.

Les Prix ne peuvent pas être transférés à une autre personne, substitués à un autre prix, remplacés ou échangés contre une somme d'argent. Chaque Prix doit être accepté « TEL QUEL » SANS GARANTIE DE QUELQUE SORTE, expresse ou implicite (notamment, sans s'y limiter, toute garantie implicite de qualité marchande ou de convenance précise). Le remplacement des Prix n'est autorisé qu'à l'entière discrétion de l'Organisateur. En cas d'impossibilité de remettre un Prix conformément aux présents Règlements, l'Organisateur se réserve le droit discrétionnaire de le remplacer par un Prix de valeur égale ou supérieure.

Dans tous les cas, l'Organisateur, ses sociétés affiliées et leurs agences de publicité et de promotion, partenaires publicitaires, fournisseurs de produits ou de services liés au Concours, ainsi que leurs employés, dirigeants, administrateurs, agents et représentants respectifs, ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que ce qui est indiqué aux présents Règlements ou d'attribuer un Prix autrement que conformément aux présents Règlements.

5. ATTRIBUTION DES PRIX :

Chaque gagnant d'un Prix du Concours sera sélectionné aléatoirement par l'entremise d'un tirage au sort administré par l'Organisateur. Les tirages au sort seront effectués aux dates et heures indiquées ci-dessous, aux bureaux de l'Organisateur situés au 1275, rue St-Antoine Ouest, Montréal, Québec, H3C 5L2, parmi tous les Formulaires de participation éligibles reçus à 9h00 (HNE) la veille de chacun des tirages.

Date et heure du tirage au sort	Numérotation associée ci-dessus au Prix faisant l'objet de ce tirage
17 octobre 2023 à 10h00 (HNE)	1
24 octobre 2023 à 10h00 (HNE)	2
7 novembre 2023 à 10h00 (HNE)	3
28 novembre 2023 à 10h00 (HNE)	4
9 décembre 2023 à 10h00 (HNE)	5
2 janvier 2024 à 10h00 (HNE)	6
9 janvier 2024 à 10h00 (HNE)	7
6 février 2024 à 10h00 (HNE)	8
13 février 2024 à 10h00 (HNE)	9
5 mars 2024 à 10h00 (HNE)	10
26 mars 2024 à 10h00 (HNE)	11
2 avril 2024 à 10h00 (HNE)	12

Les chances de gagner dépendent du nombre total de Formulaires de participation éligibles reçus pour chacun des tirages.

Une fois le tirage au sort effectué, l'Organisateur contactera le participant sélectionné par courriel. Le participant aura quarante-huit (48) heures suivant la réception du courriel de l'Organisateur pour répondre à celui-ci en indiquant son intention d'accepter le Prix pour lequel il a été sélectionné et de se conformer aux conditions énumérées ci-dessous. À défaut de ce faire ou si l'Organisateur détermine, à son entière discrétion, qu'un participant sélectionné ne satisfait pas à toutes les conditions du Concours énoncées dans les présents Règlements, un autre tirage au sort sera effectué en vue de sélectionner un autre gagnant potentiel. Ce processus sera répété, si le temps le permet, jusqu'à ce qu'un gagnant admissible soit déclaré pour le Prix associé au tirage en question.

Afin d'être déclaré gagnant officiel et de pouvoir réclamer son Prix, tout participant sélectionné devra :

1. Signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « **Formulaire de déclaration** ») qui lui sera transmis, par courriel, par l'Organisateur et retourner ledit Formulaire de déclaration à l'Organisateur dans les quarante-huit (48) heures suivant sa réception;
2. Répondre correctement à une question d'habileté mathématique;
3. Se conformer à toutes les directives contenues dans le courriel que l'Organisateur lui fera parvenir lui annonçant qu'il a été sélectionné lors du tirage au sort; et
4. Remplir toutes les conditions du Concours énoncées dans les présents Règlements.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus, ou toute autre condition prévue aux présents Règlements, la participation du participant sélectionné sera déclarée nulle et un nouveau tirage sera effectué conformément aux présents Règlements afin d'attribuer le Prix, si le temps le permet.

Les informations fournies par le participant sélectionné lors de la prise de contact par l'Organisateur doivent être complètes et véridiques.

Les Prix seront expédiés aux gagnants par courriel. L'Organisateur se réserve le droit d'exiger une pièce d'identité avant la remise d'un Prix à tout gagnant.

6. CONFIDENTIALITÉ

Les renseignements personnels des participants sont recueillis par l'Organisateur uniquement aux fins de l'administration du présent Concours. D'autres communications de nature informative ou commerciale pourront être reçues par tout participant, s'il donne son accord en cochant la case prévue à cet effet dans le Formulaire de participation. En participant au Concours, les participants acceptent les termes de la politique de confidentialité de l'Organisateur. Pour obtenir tous les renseignements sur la politique de confidentialité de l'Organisateur en matière de protection de la vie privée et des renseignements personnels des usagers, veuillez consulter la page web suivante : <https://www.nhl.com/fr/canadiens/team/politique-de-confidentialite>.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

En participant ou tentant de participer au Concours, toute personne dégage l'Organisateur, ses sociétés affiliées, leurs agences de publicité et de promotion, partenaires publicitaires, fournisseurs de produits ou services liés au Concours ainsi que leurs employés, dirigeants, administrateurs, agents et représentants respectifs (les

« **Bénéficiaires** ») de toute responsabilité en lien avec le présent Concours ou en découlant, notamment toute responsabilité relativement à tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au Concours, de l'acceptation ou de l'utilisation (bonne ou mauvaise) d'un Prix, de l'administration du Concours et de la sélection des gagnants.

Sans limiter la généralité de ce qui précède et pour une plus grande certitude, les Bénéficiaires ne pourront être tenus responsables pour :

1. Toute information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par des visiteurs du site du Concours, par l'équipement ou par la programmation utilisée dans le cadre du Concours ou associée à celui-ci, ou bien causée par toute erreur humaine ou technique qui pourrait survenir dans le processus d'inscription au Concours ;
2. Toute erreur, omission, interruption, effacement, défaut ou retard dans le fonctionnement du site du Concours ou la transmission en relation avec le Concours ;
3. Toute défaillance des lignes de communication, vol, destruction ou accès non autorisé ou modification aux inscriptions ;
4. Tout problème, défectuosité ou mauvais fonctionnement de toute composante informatique, réseau, ligne de communication, serveur ou logiciel, toute perte ou absence de communication réseau, tout problème technique ou de congestion du réseau Internet ou de tout site, toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau ou toute autre combinaison de ces éléments qui pourrait limiter ou empêcher toute personne de participer au Concours ;
5. Tout dommage aux ordinateurs d'une tierce personne relié à ou résultant de la participation ou du téléchargement de matériel pour le Concours ;
6. Tout préjudice, dommage ou perte résultant de la participation au présent Concours ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation (ou mauvaise utilisation) d'un Prix.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité dans le cas où le Concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, incluant, sans limitation, l'infection par un virus informatique, des erreurs ou anomalies informatiques, des fraudes, des défaillances techniques, ou toute autre cause hors du contrôle de l'Organisateur qui corrompent ou affectent l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité et/ou le déroulement approprié du Concours.

8. CONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTS ET UTILISATION DES INFORMATIONS PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

En participant au Concours, les participants affirment se conformer à toutes les conditions énumérées dans les présents Règlements et acceptent la divulgation, publication et utilisation de leur nom, lieu de résidence, photographie, image, voix et déclaration, sans aucune compensation ni aucun avis, aux fins de publicité, marketing ou besoin informationnel dans tout média ou format (incluant Internet), pour une durée indéterminée et sans limitation géographique, en relation avec ce Concours ou des concours similaires dans le futur, et acceptent de signer tout document relatif à cet engagement ou considéré nécessaire par l'Organisateur.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 9.1 **Décisions de l'Organisateur.** Toute décision de l'Organisateur ou de ses représentants, relative au présent Concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec en relation avec toute question relevant de sa compétence, le cas échéant.
- 9.2 **Propriété.** Tous les Formulaires de participation, Formulaires de déclaration et autres documents transmis à l'Organisateur en lien avec le Concours sont la propriété de l'Organisateur et ne seront en aucun cas retournés aux participants et/ou gagnants.
- 9.3 **Vérification.** Les documents soumis pour participer au Concours (incluant, sans limitation, les Formulaires de participation) et les Formulaires de déclaration sont sujets à vérification par l'Organisateur. Tout document qui est, selon le cas, incomplet, illisible, incompréhensible, mutilé, frauduleux, enregistré ou transmis en retard, comprenant une adresse courriel ou un numéro de téléphone invalide ou qui est autrement non conforme, pourra être rejeté.
- 9.4 **Disqualification.** L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler la participation d'un participant ou de disqualifier un participant du présent Concours et/ou de l'exclure de tout autre concours ou promotion future tenu par l'Organisateur (i) s'il fait défaut de respecter chacune des conditions des présents Règlements; (ii) s'il participe ou tente de participer au Concours en utilisant un moyen contraire aux présents Règlements ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (par exemple : utilisation d'équipement automatisé afin de participer au Concours, piratage, nombre de participations excédant la limite permise, etc.); ou (iii) s'il est soupçonné d'avoir trafiqué directement ou indirectement le déroulement du Concours ou d'avoir fait une fausse déclaration.
- 9.5 **Déroulement du Concours.** Toute tentative visant à endommager délibérément toute composante liée à la participation ou à l'administration du Concours ou à saboter le déroulement légitime du Concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, l'Organisateur se réserve le droit de livrer le participant ou toute autre personne aux autorités judiciaires compétentes et d'obtenir réparation en vertu des lois en vigueur.
- 9.6 **Identification du participant.** Aux fins des présents Règlements, le participant est la personne dont le nom et les coordonnées figurent sur le Formulaire de participation et c'est à cette personne que le Prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante d'un Prix dans le cadre du Concours. L'Organisateur se réserve le droit d'exiger une pièce d'identité avant la remise d'un Prix.
- 9.7 **Divisibilité des paragraphes.** Si un paragraphe des présents Règlements est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.
- 9.8 **Modification du Concours.** L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le Concours, en tout temps, dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans les présents Règlements, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec, si requise.

- 9.9 **Fin de la participation au Concours.** Dans l'éventualité où le système informatique n'était pas en mesure d'enregistrer toutes les participations au Concours pendant la Durée du Concours, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou si la participation au Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue aux présents Règlements, la sélection des gagnants pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur, parmi les participations admissibles reçues pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au Concours.
- 9.10 **Fonctionnement du site du Concours.** L'Organisateur ne garantit d'aucune façon que le site du Concours ou tout site y étant lié sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la Durée du Concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.
- 9.11 **Communication avec les participants.** Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants autrement que conformément aux présents Règlements ou dans le cadre de l'administration du Concours, à l'initiative de l'Organisateur, sauf si les participants y ont autrement consenti.
- 9.12 **Langue.** En cas de divergence entre la version française et la version anglaise des présents Règlements, dans l'éventualité où une version anglaise est disponible, la version française prévaudra.
- 9.13 **Différend.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 9.14 **Genre.** Le genre masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.
- 9.15 Bell est seulement présentateur du Concours et n'est pas responsable de la gestion du Concours, de la compilation des inscriptions ou du processus de sélection des gagnants.